



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Objet :

-----

Mise en place des bataillons de la prévention sur la commune

V\_DEL\_211216\_18

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG  
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Roger BOLLIET à Michel ROCHER  
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ  
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM  
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL  
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ  
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN  
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Membres absents :

**Nordine GASMI**

## **Rapport de Madame LECERF,**

### **Mesdames, Messieurs,**

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2020, le gouvernement a proposé la création de 300 nouveaux postes d'éducateurs en prévention spécialisée et de 300 postes d'adultes relais formés à la médiation sociale pour renforcer la présence humaine sur le terrain.

Un des objectifs de ce dispositif intitulé « Bataillons de la Prévention » est la création de binômes composés d'un éducateur et d'un médiateur qui interviendront sur les problématiques de lien social et de tranquillité publique.

La Ville de Vaulx en Velin a fait de la prévention, médiation et de la sécurité une priorité que se traduit par de nombreuses actions tels que la réactivation du CLSPD, le dispositif de justice de proximité, la modernisation et le développement de la vidéo-protection, l'augmentation des effectifs de la police municipale avec la création de brigades spécialisés, l'augmentation du nombre de médiateurs.

Les Bataillons de la prévention auront pour mission d'aller vers les jeunes les plus en difficulté pour les reconnecter à la société, notamment sur des sujets tels que la scolarité, la formation et l'emploi, de prévenir ainsi les risques de basculement vers la délinquance et de faciliter les parcours d'insertion des jeunes.

Dans le cadre du déploiement du dispositif, l'État financera le recrutement des éducateurs et attribuera aux structures porteuses les postes des agents de prévention et d'adultes relais financés à hauteur de 80 %.

La mise en œuvre de ce dispositif sur la commune implique la collaboration de quatre partenaires :

- l'État qui financera les postes d'éducateurs et attribuera les conventions d'adultes relais ;
- la Métropole de Lyon au titre de sa compétence en matière de la prévention spécialisée ;
- la commune qui portera cinq conventions d'adultes relais pour les postes de médiateurs Bataillons de la Prévention et qui délèguera à l'association Acolea le recrutement de deux postes supplémentaires de médiateurs en contrat d'adultes relais, pouvant aller jusqu'à 3 postes en fonction du déploiement. La ville versera à l'association une subvention correspondant à un reste à charge par poste à hauteur de 20 % du coût d'un poste (coût estimé à 30 000€ pour trois postes) ;
- l'association Acolea qui recrutera les postes d'éducateurs et moniteurs éducateurs nécessaires et les nouveaux de médiateurs.

Le dispositif des Bataillons de la prévention déploiera son action au quotidien sur toute la commune y compris en soirée et le week-end.

Les directions de la DPSSU et d'Acolea piloteront conjointement la mission des Bataillons de la prévention.

Un comité de pilotage territorial associant les signataires du protocole assurera le suivi de l'opération.

Un comité de coordination métropolitain se réunira un fois par an pour évaluer le bon déploiement de l'opération en présence des villes et des structures porteuses du dispositif.

### **En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver l'engagement de la ville pour le déploiement des Bataillons de la Prévention à Vaulx en Velin ;

► d'autoriser madame la Maire à signer le protocole d'accord pour la mise en place des bataillons de la Prévention avec le Préfet de Région, le Président de la Métropole et la directrice de l'association Acolea.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_18-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** la circulaire n°6247-SG du Premier ministre du 18 février 2021 relative à la mise en œuvre des annonces du comité interministériel des villes et à la déclinaison du plan de relance dans les quartiers prioritaires ;

**Vu** l'instruction du 31 mars 2021 du ministère de la ville portant recrutement d'éducateurs et de médiateurs sociaux dans les quartiers ;

**Considérant** l'intérêt de renforcer la présence humaine et de réinvestir le terrain ;

**Considérant** l'opportunité de compléter l'action de médiation portée par l'équipe existante ;

**Entendu** le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame Muriel LECERF, quatrième adjointe, déléguée à la Sécurité, à la Prévention de la délinquance, à la Tranquillité publique et à l'Aide aux victimes ;

**Après avoir délibéré, décide :**

▶ d'approuver l'engagement de la ville pour le déploiement des Bataillons de la Prévention à Vaulx en Velin ;

▶ d'autoriser madame la Maire à signer le protocole d'accord pour la mise en place des bataillons de la Prévention avec le Préfet de Région, le Président de la Métropole et la directrice de l'association Acolea.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**



Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_18-DE



## Mise en place d'un bataillon de la prévention sur la commune de Vaulx-en-Velin

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

VU la Loi de finances initiale pour 2021 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances ;

VU la circulaire n°6247-SG du Premier ministre du 18 février 2021 relative à la mise en œuvre des annonces du comité interministériel des villes et à la déclinaison du plan de relance dans les quartiers prioritaires ;

VU l'instruction du 31 mars 2021 du ministère de la ville portant recrutement d'éducateurs et de médiateurs sociaux dans les quartiers ;

VU le projet soumis par le préfet portant mise en place d'un bataillon de la prévention sur la commune de Vaulx-en-Velin;

VU la lettre de labellisation du projet de bataillon de la prévention sur la commune de Vaulx-en-Velin;

VU le contrat de ville prorogé jusqu'en 2022 sous la forme d'engagements réciproques et renforcés de la Métropole de Lyon dont la commune de Vaulx-en-Velin est membre.

### Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

La Métropole de Lyon, représentée par Monsieur le Président de la Métropole de Lyon,

La ville de Vaulx-en-Velin, représentée par Madame la Maire,

L'association ACOLEA, représenté par Monsieur la Directrice Générale,

**IL EST RETENU QUE,**

## **Préambule**

A l'occasion du Comité interministériel des villes du 29 janvier dernier, le Premier Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement en faveur des quartiers prioritaires et rappelé l'objectif guidant l'action gouvernementale en matière de politique de la ville : que la République soit partout chez elle, en apportant des réponses concrètes aux attentes exprimées par les habitants de ces territoires.

L'une des premières attentes auxquelles doit répondre l'Etat est la tranquillité : si des actions répressives doivent être mises en place pour traiter la délinquance, il est aussi essentiel de travailler à la prévention. A ce titre et comme confirmé dans l'instruction en date du 18 février dernier, le Gouvernement entend créer 300 nouveaux postes d'éducateurs en prévention spécialisée et mobiliser 300 adultes-relais formés à la médiation sociale pour venir renforcer les moyens humains dans les quartiers les plus en difficulté.

L'objectif de ces « bataillons de la prévention » est double pour le ministère de la ville : prévenir la bascule tout en apaisant les quartiers les plus exposés à la délinquance juvénile dans un contexte marqué par la recrudescence des rixes entre jeunes.

L'axe prévention du dispositif est envisagé selon un mode d'action éducative de proximité en direction des jeunes et de leur environnement afin de prévenir leur marginalisation en facilitant leur insertion et leur socialisation selon un principe de libre adhésion.

45 quartiers prioritaires ont été sélectionnés par le ministère de la ville pour organiser le déploiement de cette initiative et ce, en fonction de l'ampleur de la délinquance juvénile et du niveau de difficultés socioéconomiques rencontrées. Pour chacun des quartiers sélectionnés, le préfet a organisé la concertation avec les collectivités et structures associatives concernées par les problématiques de prévention afin de bâtir un projet intégré aux ressources du territoire et articulant prévention spécialisée et médiation sociale.

Les quartiers prioritaires de Vaulx-en-Velin sont concernés par cette initiative portée par la Ministre chargée de la ville.

### **Article 1 : Objet du protocole**

Le présent protocole définit les modalités de déploiement, de financement et de gouvernance du bataillon de la prévention.

### **Article 2 : Emprise géographique du bataillon**

Le bataillon de la prévention concerne le quartier prioritaire de la Ville (QPV) de Grande-Ile et le Sud de la ville.

### **Article 3 : Volume du bataillon**

Le bataillon de la prévention devrait comprendre *in fine* 14 à 16 professionnels du travail social à temps complet, dont 6 à 8 éducateurs et 8 médiateurs sous statut d'adultes-relais.

### **Article 4 : Missions du bataillon**

Le dispositif des « bataillons de la prévention » vise à accompagner les jeunes de 11 à 25 ans issus des quartiers de la Grande-Ile et du Sud de Vaulx-en-Velin.

Les besoins repérés au sein du territoire d'intervention impliquent le déploiement d'une présence des binômes les soirs et week-end (15h – 22h / 16h – 23h) selon les nécessités de la période.

Le projet pédagogique déclinera les modalités d'intervention qui viseront de façon effective, en tant que de besoin, chaque soir et chaque week-end

Les binômes vont orienter leur travail dans une approche « de l'aller vers » le public considéré comme invisible avec pour objectif :

- de les ramener et les orienter vers les services de droit commun
- de prévenir les risques de bascule dans la délinquance
- de sensibiliser le public dès le plus jeune âge
- de favoriser l'insertion des jeunes
- de faire les relais avec les travailleurs sociaux du territoire
- de favoriser les actions de vivre ensemble

### **Les modalités d'intervention**

Les binômes constitués d'un travailleur social et d'un médiateur auront pour mission :

- d'assurer une présence physique dans les espaces identifiés comme sensibles par la commune et le réseau des partenaires (prévention spécialisée « classique », CLSPD) afin de réguler les tensions par le dialogue et contribuer à préserver le cadre de vie. Un comité de suivi local sera à ce titre attentif à la bonne mobilisation des binômes afin de garantir l'efficacité du dispositif : l'équilibre entre l'ancrage nécessaire à l'instauration d'un climat de confiance avec le public et la souplesse utile à la prise en compte des besoins ponctuels ;
- de participer à la mise en œuvre de projets de prévention, et d'animation sportive, éducative, sanitaire et socioculturelle en lien avec les partenaires locaux. Une attention particulière sera portée aux questions des conduites addictives, des conduites à risque et de santé mentale ;
- d'observer les enjeux en présence sur le terrain afin de rendre compte auprès de la commune et du réseau des partenaires et d'analyser les besoins au service des habitants ;

### **Article 5 : Engagements de l'Etat**

L'Etat s'engage à financer le recrutement de **8** éducateurs spécialisés en mobilisant une enveloppe financière évaluée, **a minima**, sur 18 mois à **489 895 €**.

Il accorde également 5 postes d'adultes relais à la ville de Vaulx-en-Velin et 3 à l'association ACOLEA.

### **Article 6 : Engagements de la Métropole de Lyon**

La Métropole de Lyon s'engage, au titre de sa compétence en matière de prévention spécialisée, à piloter le volet prévention du dispositif. Le déploiement des équipes d'éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs se fera en accord avec les orientations métropolitaines en matière de prévention et les modes d'intervention préexistants.

Dans le cadre de leur intervention au sein du dispositif, les structures associatives de prévention spécialisée seront placées sous l'autorité fonctionnelle de la Métropole de Lyon favorisant ainsi l'articulation avec les autres dispositifs de prévention ainsi qu'avec la politique jeunesse menée par la collectivité.

Au titre de ce pilotage, la Métropole validera conjointement avec l'État les projets d'intervention proposés par les associations. Elle sera destinataire des rapports d'activités et associée à l'évaluation du dispositif.

Les actions de prévention seront menées en lien étroit avec les dispositifs municipaux en matière notamment d'éducation, de jeunesse, de parentalité, d'insertion et de prévention de la délinquance.

Au titre de son pilotage de l'axe prévention des Bataillons, la Métropole de Lyon participera aux réunions de coordination et comités de pilotage qui seront installés dans le dispositif.

### **Article 7 : Engagements de la commune**

La commune de Vaulx-en-Velin s'engage à déployer 5 médiateurs en contrat adultes relais sur les missions des bataillons de la prévention.

La commune de Vaulx en Velin s'engage à verser l'association ACOLEA le reste à charge des 3 postes de Médiateurs recrutés par celle-ci.

### **Article 8 : Engagements de (structure associative porteuse)**

L'association ACOLEA s'engage à recruter *in fine* 6 à 8 éducateurs spécialisés qui constitueront le binôme des adultes-relais dans le bataillon de la prévention.

L'association ACOLEA s'engage à recruter les 3 postes de médiateurs en contrat d'adultes relais.

### **Article 9 : Gouvernance de l'opération**

Le bon déploiement de l'opération sera suivi au niveau métropolitain par un comité de coordination composé de la Préfecture du Rhône, la Métropole de Lyon, les villes de Rillieux-la Pape, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin et Vénissieux, les structures porteuses des éducateurs de prévention spécialisée et des médiateurs. Ce comité se réunira 1 fois/ an et se tiendra à la Préfecture du Rhône.

Le bon déploiement de l'opération sera suivi par un comité de pilotage territorial associant les représentants de l'Etat et de la Métropole, de la Ville et d'Acolea.

Le comité de pilotage aura en charge de suivre la mise en œuvre des bataillons et d'évaluer le travail mené.

Un comité de suivi associant les représentants de la Ville, d'Acolea, de la Métropole et de l'Etat sera mobilisé en tant que de besoin concernant le pilotage opérationnel du dispositif. D'autres partenaires pourront être conviés en fonction de l'actualité territoriale.

### **Article 10 : Publicité de l'opération**

Les parties liées par l'opération veilleront à assurer la publicité des financements mobilisés par l'Etat pour la mise en place du bataillon de la prévention.

### **Article 11 : Respect des valeurs de la République**

Les bénéficiaires des financements de l'Etat dans le cadre du présent protocole s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

### **Article 12 : Modification de la convention**

Toute modification sensible de l'opération telle qu'elle a été définie dans le présent protocole nécessite l'accord préalable du préfet de département, sur avis du ministère chargé de la Ville. Dans

le cas où des modifications du projet sont nécessaires, un avenant à la convention devra être signé avant que ces modifications ne soient mises en œuvre.

### **Article 13 : Sanctions et résiliation**

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit du préfet, celui-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Il en informe les signataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 14 : Règlement des conflits**

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait à XX le XX-XX-XXXX,

Le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône

Le Président de la  
Métropole de Lyon

La Maire de Vaulx-en-  
Velin

La Directrice Générale  
de l'association  
ACOLEA

Monsieur  
Pascal MAILHOS

Monsieur  
Bruno BERNARD

Madame  
Hélène GEOFFROY

Madame  
Frédérique  
DECIAANTIS